

VILLE DE THONON LES BAINS

**CONVENTION à des fins d'intervention des services municipaux
pour l'enlèvement de graffiti**

*(convention complétée et signée par le demandeur à transmettre au service
ESPACE PUBLIC ET CADRE DE VIE de la commune – Tél : 04.50.17.08.28)*

La ville de Thonon-les-Bains enlève les graffiti sur le domaine communal. Son action peut également concerner l'effacement de tags sur le domaine privé situé à Thonon-les-Bains, sous réserve que :

- les graffiti concernés soient directement visibles du domaine public ; sont exclus les tags situés au sein des bâtiments, des caves, des garages, des cours intérieures,
- le propriétaire, ou son représentant, soit muni du procès-verbal du dépôt de plainte pour graffiti auprès du Commissariat de Police de Thonon-les Bains,
- le propriétaire, ou son représentant, s'engage, afin de participer à la lutte anti-tags menée par la commune, à faire réaliser un traitement anti-graffiti des parois qui auront été nettoyées par la commune.

Je soussigné(e), M. / Mme / Melle
demeurant à

demande à la ville de Thonon-les-Bains d'assurer l'enlèvement des graffiti sur la propriété située à

- dont je suis propriétaire
- pour laquelle je représente les copropriétaires en vertu d'une décision du
en date du

J'atteste que les tags à effacer sont visibles depuis le domaine public et ne sont pas situés au sein des bâtiments, des caves, des garages, des cours intérieures.

Situation du graffiti (préciser son emplacement : mur, cloison de clôture, porte, garage... ; préciser la nature du support : crépis, peinture, béton, pierre...) :

Description du graffiti (inscription, couleur, taille ; joindre éventuellement une photo) :

J'autorise les services municipaux à pénétrer sur la propriété concernée par la présente demande afin d'enlever les graffiti ; je les dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles dégradations du support que pourrait entraîner cette intervention.

J'ai bien noté que la prestation assurée par les services municipaux est gratuite et que la commune se réserve le droit de refuser d'intervenir ; elle m'en avisera alors en me signifiant les raisons de son désaccord (support très dégradé, tags non visibles du domaine public...).

Je joins à la présente convention le procès-verbal de dépôt de plainte pour graffiti.

Fait à Thonon-les-Bains, le

Signature du demandeur :

Les conditions d'intervention étant réunies, la présente convention peut prendre effet pour l'enlèvement des graffiti décrits ci-dessus.

Fait à Thonon-les-Bains, le

Richard BAUD,
Maire de Thonon-les-Bains